

**COMPTE-RENDU DE LA PREMIERE REUNION DE LA COMMISSION TERRITORIALE PARITAIRE LOCALE
DU 06 JUIN 2014 DANS LE CADRE DU PSE DE JOUE LES TOURS**

Conformément à l'accord dont nous sommes signataire sur les mesures d'accompagnement social liées au projet d'arrêt de la production des enveloppes Poids Lourd sur le site de Joué- les-Tours, la première réunion de la commission territoriale paritaire locale sur le fonctionnement des Ateliers de Transformation Professionnelle (ATP) s'est tenue le 06 juin 2014 à Tours.

Etaient présents :

DIRECCTE UT 37 :	Mme Martine Bellemère-Baste, Directrice M. Mickael Serre, Service Economie, Entreprise et Emploi
CONSEIL REGIONAL :	M. Mourad Salah, Chargé de Mission Formation
POLE EMPLOI :	M. Paul Ferrandez, Directeur Territorial
MICHELIN :	M. Alain Braud, Directeur des Relations Sociales France M. Guy Manssens, Directeur des ATP Mme Claudine Qeslel, Direction des Relations Sociales France
CONSULTANTS DES ATP:	Mme Isabelle Coldefy Mme Christine Simmonet
CFDT:	M. Patrick Bovolenta, Délégué Syndical Central MFPM
CFE/CGC:	M. Henri-Georges Perrier, par délégation du DSC MFPM M. Bruno Maillard, Délégué Syndical Joué-lès-Tours
CGT : Tours	M. Claude Guillon, Secrétaire du syndicat CGT Michelin/Joué-lès-
SUD :	M. Antoine Salguero, Délégué Syndical Central MFPM M. Jérôme Bourgeon, Délégué Syndical Joué-lès-Tours M. Sionneau, Secrétaire SUD Départemental
CFTC:	M. Eric Aller, Coordonnateur MFPM
CGT/FO:	M. Georges Leday, Coordonnateur MFPM M. Karim Neggaz, Représentant Syndical au CE de Joué-lès-Tours
UNSA :	M. Daniel Gallais, Représentant Syndical au CE de Joué-lès-Tours
SECAFI :	M. Patrick Chomez, Expert auprès du Comité Central d'Entreprise MFPM
ABSENT :	Représentant du Conseil Général
ABSENT EXCUSE :	M. Philippe Becherand, Syndicat Chimie Energie CFDT Centre Val de Loire

Réunion présidée par Mme Bellemère-Baste, Directrice de la DIRECCTE UT 37

ORDRE DU JOUR

- information sur les Ateliers de Transition Professionnelle (ATP) et sur le contenu de l'accord syndical
- mise en place de la commission (composition, mission et fonctionnement, fréquence des réunions)
- information sur les effectifs concernés

MISSION DE LA COMMISSION

Une commission paritaire territoriale locale sera mise en place et recevra les informations sur le fonctionnement des Ateliers de Transition Professionnelle.

Elle aura connaissance des tableaux de bord et sera saisie des cas individuels. Son rôle sera notamment de formuler un avis sur le passage d'une période à l'autre dans la prolongation du congé de reclassement au-delà de la période légale de douze mois pour les salariés concernés.

Pour cela la commission pourra s'appuyer sur la charte des droits et devoirs des salariés en congé de reclassement.

COMPOSITION DE LA COMMISSION PARITAIRE TERRITORIALE

Commission de 20 membres composée de :

- 8 représentants désignés par l'Entreprise, intégrant au moins un représentant territorial, en accord avec la Direction de l'Entreprise,
- 8 représentants des Organisations Syndicales représentatives de la MFPM, désignés en accord avec le Délégué Syndical Central et intégrant au moins un représentant territorial,
- 4 représentants des acteurs territoriaux (service public de l'emploi, formation),

Et

- à titre consultatif les Organisations Syndicales non représentatives au niveau de la MFPM,
- en appui technique les consultants intervenants dans le dispositif d'accompagnement et l'expert désigné par le CCE.

Les décisions prises par les 20 membres de la commission paritaire le seront par application de la règle de la majorité des voix.

SYNTHESE DE LA REUNION

Mise en place de la commission (composition, mission et fonctionnement, fréquence des réunions)

Pour la CFE-CGC

Henri- Georges PERRIER qui représentera Denis PACCARD DSC

Bruno MAILLARD qui sera présent comme membre de cette commission

DEROULEMENT DES REUNION DES COMMISSIONS PARITAIRES LOCALES

L'ordre du jour des réunions sera le suivant :

A - Point sur les effectifs accompagnés :

- Cartographie du positionnement des personnes et de l'avancement des projets

B- Avis sur des cas particuliers à l'initiative des consultants :

Nécessité de respecter un devoir de discrétion de la part des participants.

C- Nature des cas particuliers :

- Désaccords sur les actions à conduire vis-à-vis d'un projet personnel entre l'adhérent aux Ateliers de Transition Professionnelle, le consultant, l'entreprise Michelin
- Avis sur les exclusions des ATP ou/et du Congé de reclassement
- Avis sur l'activation des périodes de prolongation d'accompagnement au-delà de la durée légale du congé de reclassement.

COMPLEMENT D'INFORMATION

L'accompagnement des personnes acceptant le congé de reclassement et refusant d'adhérer aux Ateliers de Transition Professionnelle sera fait dans le cadre d'une convention avec Pôle Emploi ; le pouvoir disciplinaire étant de la responsabilité de Michelin.

En cas de nécessité de décision rapide entre deux réunions, le sujet sera soumis à la direction de la DIRECCTE UT 37 qui analysera et provoquera les concertations appropriées.

Calendrier des réunions de la commission paritaire locale

- vendredi 18 juillet 10h 30
- jeudi 18 septembre 10h 30
- jeudi 30 octobre 10h 30
- vendredi 5 décembre 10 h 30